

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 15 MAI 2006 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(1)

Présidence : La séance est d'abord présidée par M. Michel Ducrest, Doyen d'âge, conformément à l'article 30 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

M. Laurent Praz entre en fonction en cours de séance

Présents : 78 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Georges Gaillard
M. Ferdinand Python

Absent : -

Scrutateurs : M. Gilles Bourgarel
M. Jean-François Feyer
M. Jean-Pierre Largo
Mme Christine Müller

Ces quatre membres constituent le Bureau provisoire jusqu'à l'entrée en fonction du Bureau définitif composé de

M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
Mme Maria Helena Molliet
M. Pierre Zwick

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 15 mai 2006

1. Ouverture de la séance

M. Michel Ducrest, Doyen d'âge, fait la déclaration ci-après :

"J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Fribourg pour la période administrative 2006-2011. Je souhaite à chacune et à chacun une très cordiale bienvenue. Je le fais particulièrement à l'adresse de celles et de ceux qui siègent ici pour la première ou qui reviennent parmi nous après avoir pris un congé sabbatique. J'ai aussi, en cet instant, une pensée pour nos anciens collègues candidats à une réélection, mais dont le mandat n'a pas été renouvelé lors du scrutin du 5 mars 2006. Je salue les journalistes présents. Nous savons l'importance de leur contribution à l'information de la population et à l'exercice de la démocratie. J'adresse enfin mes salutations aux personnes présentes à la tribune du public, notamment à nos anciennes collègues et leur souhaite de prendre quelque intérêt à nos délibérations.

Introduire une nouvelle période administrative, c'est aussi prendre en considération les événements d'un passé récent. Dans ce domaine, nos travaux ont été, durant la dernière année de la précédente législature, extraordinairement chargés. Ils ont été conduits, fort heureusement, par un président compétent, dominant les dossiers complexes, exerçant une autorité ferme, souriante et déterminée. En votre nom et en mon nom personnel, j'adresse des remerciements chaleureux à M. T. Steiert et je le félicite d'avoir si excellemment maîtrisé une année durant une traversée difficile. En guise de reconnaissance, je vous propose d'applaudir notre collègue Steiert."

(Vifs applaudissements)

Le Doyen d'âge poursuit :

"Ouvrir une séance de reconstitution, c'est aussi donner des informations pratiques. Je vous signale que nos débats sont enregistrés. Cette façon de faire facilite la rédaction du procès-verbal et assure l'exactitude de son contenu.

Autre information: à la requête de notre technicien, M. J.-L. Philipona, je vous rappelle que les intervenants se lèvent pour s'adresser à l'assemblée. Une intervention se fait toujours en enclenchant un micro, dont l'interrupteur est placé en position 'on'. Le petit interrupteur se trouve à l'arrière de l'objet. Après l'avoir enclenché, il faut attendre quelque deux secondes pour qu'il soit opérationnel. On veillera à ne pas créer des parasites sonores en touchant des vêtements avec le micro. A la fin de chaque intervention, il ne faut pas oublier de déclencher le micro, en mettant l'interrupteur sur la position 'off'.

Je constate que le Conseil général a été convoqué, en date du 28 avril 2006, par pli personnel du Conseil communal.

Je dois vous présenter d'emblée une motion d'ordre. Au nom du Bureau provisoire et à l'unanimité de ses membres, je vous signale que cette motion d'ordre concerne des modifications à apporter aux points 13, 14 et 15 de notre ordre du jour. Ces modifications découlent d'une disposition de notre règlement dont l'article 20, alinéa 2, précise que le Conseil général désigne les présidents des commissions mises en place pour la durée de la période administrative. Cette mesure ne concerne pas

Séance du 15 mai 2006

Ouverture de la séance
(suite)

la Commission financière qui se constitue elle-même. Le point 13 'Election de la commission des Naturalisations' sera subdivisé en deux éléments :

- a) *élection des onze membres de la commission des Naturalisations;*
- b) *élection à la présidence de la commission des Naturalisations.*

De même, le point 14 'Election de la commission de l'Edilité' sera subdivisé comme suit :

- a) *élection des onze membres de la commission de l'Edilité;*
- b) *élection à la présidence de la commission de l'Edilité.*

Enfin, le point 15 'Election de la commission de l'Informatique' comprendra également deux alinéas :

- a) *élection des onze membres de la commission de l'Informatique;*
- b) *élection à la présidence de la commission de l'Informatique.*

Y a-t-il des remarques ou des observations à formuler à l'encontre de cette motion d'ordre ?"

Tel n'est pas le cas.

Vote

Le Conseil général accepte à une majorité évidente la motion d'ordre présentée par le Doyen d'âge.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Discours inaugural du Doyen d'âge;
3. Communications du Doyen d'âge;
4. Appel nominal;
5. Désignation des quatre scrutateurs du Bureau provisoire;
6. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2006 au 14 mai 2007;
7. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2006 au 14 mai 2007;
8. Election de six scrutateurs pour la durée de la période administrative;
9. Election de six scrutateurs-suppléants pour la durée de la période administrative;
10. Allocution du Président élu;
11. Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic;
12. Election des onze membres de la Commission financière;

Séance du 15 mai 2006

Ouverture de la séance
(suite)

13. Election de la commission des Naturalisations
 - a) élection des onze membres de la commission des Naturalisations;
 - b) élection à la présidence de la commission des Naturalisations;
14. Election de la commission de l'Edilité
 - a) élection des onze membres de la commission de l'Edilité;
 - b) élection à la présidence de la commission de l'Edilité;
15. Election de la commission de l'Informatique
 - a) élection des onze membres de la commission de l'Informatique;
 - b) élection à la présidence de la commission de l'Informatique;
16. Discussion relative à la commission de la Jeunesse;
17. Election des neuf membres de la Commission en matière de protection des données;
18. Election des six membres de la Commission d'Aménagement nommés par le Conseil général;
19. Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général;
20. Divers.

ooo

2. Discours inaugural du
Doyen d'âge

M. Michel Ducrest, Doyen d'âge, prononce l'allocution de circonstance ci-après :

"Dans un ouvrage publié le mois dernier sous le titre 'Les quinze mille' – les quinze mille sont les députés à l'Assemblée nationale française recensés depuis 1789 - on peut lire des considérations sur le discours du Doyen d'âge. J'en livre quelques-unes à votre bienveillante attention :

'Il est difficile, écrit Louis Barthou, en 1924, d'être un bon Doyen d'âge. La malice, la malignité, et même la méchanceté ne perdent jamais leur droit dans une assemblée. Le Doyen d'âge ne bénéficie pas longtemps de la vénération qui l'a tout d'abord salué. On guette son discours. S'il est bref et clair et surtout étranger aux passions politiques, le succès est certain.'

Au risque d'échapper au succès, il me paraît difficile de rester ici et maintenant étranger aux problèmes politiques. La gestion de ces derniers est bien sûr le fait de politiques eux-mêmes, mais ils relèvent aussi de l'apport des philosophes. Dans des jugements sommaires et souvent injustes, développés dans le bistrot du coin, la personne engagée en politique est parfois présentée comme prisonnière de l'éphémère, prête à mépriser tant la sagesse que la recherche de la vérité.

Séance du 15 mai 2006

Discours inaugural du Doyen
d'âge (suite)

Face à elle, le philosophe placé dans le même environnement ne vaut guère mieux. Plus attaché à la pureté de ses principes et à la clarté de ses idées, il se satisfait de sa belle intransigeance qui le détourne des affaires du monde.

Cette approche caricaturale permet pourtant de percevoir la voie que nous devons choisir, celle d'une articulation féconde entre politique et philosophie, éthique notamment. Les philosophes de l'Antiquité affirmaient déjà que politique et éthique sont comme deux sœurs jumelles issues d'un même œuf, celui de la destinée humaine. La politique a besoin d'un raisonnement sur les principes, démarche que les philosophes contribuent à enrichir. Il ne s'agit pas de trouver de nouveaux principes moraux, mais de tout faire pour régénérer la solidarité et la responsabilité qui sont les deux sources de l'éthique.

Ces perspectives sont d'autant plus importantes, comme le souligne Régis Debray dans son dernier ouvrage 'Le plan vermeil' que 'nous sommes passés d'une société de transmission à une société de consommation, d'une culture de travail à une culture de désir, d'un âge d'espérance à un âge d'impatience'.

Nous avons à conduire une action, voire une lutte pour que l'emportent l'analyse rigoureuse, l'information objective, la réflexion lucide, l'intervention étayée et convaincue. Ce sera notre apport à un humanisme intemporel, transposé en mesures concrètes pour notre ville à la santé financière chancelante.

Je n'oublie pas, selon la référence citée plus haut, que la brièveté de mon intervention est aussi une condition de succès. M'adressant autant à vous tous qu'à moi-même, je vais, malgré le risque d'insuccès, vous adresser encore quelques considérations sur l'abondance verbale à laquelle nous n'échapperons pas dans cette enceinte et qui devient parfois verbiage, voire logorrhée.

Dans le post-scriptum de sa seizième 'Provinciale', Blaise Pascal présente des excuses à ses correspondants, parce qu'il n'a pas pris le temps d'être bref. La formule rappelée ici sous forme de paraphrase ne relève pas d'une contradiction. Etre bref, c'est souvent intervenir après avoir consacré du temps à la réflexion, ce n'est pas limiter les propos au point d'occulter la complexité d'un projet. C'est présenter avec rigueur et de manière synthétique les éléments constitutifs d'un objet en bannissant les émotions qui aveuglent, les mots qu'on prend pour des idées, les illusions qu'on transforme en objectifs à atteindre.

Je terminerai par une note très concrète. La configuration de notre salle de séance limite aux occupants de l'estrade présidentielle la vue directe sur l'inscription qui orne le fronton de la porte d'entrée. L'adage 'Sois bon, Dieu te voit' est ainsi réservé à quelques privilégiés et - ce qui n'est pas innocent - aux membres du Conseil communal. En donnant à l'épithète bon, tout ce que la polysémie lui offre, nous attendons de notre Exécutif une navigation rigoureuse, sereine, dynamique et créative, abandonnant les voies hasardeuses, dominant les coups de tabac et les surprises de gros temps. Notre regard vers la barque du Conseil communal sera celui d'un mercenaire éclairé et nos appréciations ne ressembleront ni à celles d'un enlumineur de portrait, ni à celles d'un courtisan zélé. Il doit exister ici, au plénum, comme dans les commissions, tout au long de la période administrative que nous ouvrons aujourd'hui, un espace concret pour être au milieu de conflits entre des projets concurrents, des avenir différents, des intérêts divergents, des membres enjoués et inventifs, lucides et auda-

Séance du 15 mai 2006

Discours inaugural du Doyen d'âge (suite)

cieux, tenaces et généreux, animés par le désir de savoir, le plaisir de penser et la détermination d'agir." (Applaudissements)

ooo

3. Communications du Doyen d'âge

M. Michel Ducrest, Doyen d'âge, communique à ses collègues ce qui suit :

"Le Bureau provisoire a tenu trois réunions préparatoires à la séance de ce soir. Il a pris acte de la composition des six groupes qui constitueront le Conseil général durant la période administrative 2006-2011. C'est dans ce contexte que le Mouvement Ouverture a annoncé que ses deux élus rejoignent le groupe PCS, l'abréviation du groupe devenant dès lors PCSO. Les Verts ne se présentent plus sous la dénomination 'Liste Citoyenne/Stadtbewegung', mais sous le nom de leur parti 'Les Verts/die Grüne'.

La présence de six groupes au sein de notre Conseil a amené le Bureau provisoire à solliciter du Service des communes la possibilité d'une dérogation à une disposition de notre règlement qui dispose en son article 9, 1^{er} alinéa, que le Conseil général élit 'cinq scrutateurs pour la durée de la période administrative', ainsi que cinq scrutateurs-suppléants. La requête a été transmise, comme objet de sa compétence, à la Préfecture de la Sarine. La réponse du conseiller juridique de cette dernière a été qu'une disposition de droit supérieur – celle de la loi sur les communes, article 30, alinéa 3 – dispose que le Conseil général élit 'au moins trois scrutateurs' et des suppléants. Il y a donc possibilité d'élire six scrutateurs et six scrutateurs-suppléants. C'est ce que le Bureau provisoire vous propose de faire ce soir.

Comme cela a déjà été mentionné au point 1 de l'ordre du jour, le Bureau provisoire a décidé de soumettre au plénum, en plus de l'élection de la commission des Naturalisations, le maintien des commissions non obligatoires de l'Edilité et de l'Informatique. La redéfinition de leur mandat, ainsi que l'élargissement éventuel de leurs compétences ont été évoqués au sein du Bureau provisoire. Celui-ci n'a pas voulu se déterminer dans la précipitation. Ce sont les instances de notre Conseil qui analyseront cette question et qui, le cas échéant, présenteront des propositions. Il en va de même pour la création d'autres commissions. Avant la présentation des candidats et candidates à l'élection, il sera loisible aux groupes de présenter, ce soir déjà, de brèves considérations sur ces perspectives.

Compte tenu de la décision de créer une commission de la Jeunesse par le Conseil communal lui-même, le Bureau provisoire ne propose pas au plénum de reconstituer la commission de la Jeunesse sous sa forme actuelle. Il a formulé la requête que le Conseil général soit représenté par deux de ses membres dans la nouvelle commission. M. le Syndic en a pris acte.

Séance du 15 mai 2006

Communications du Doyen d'âge (suite)

L'attribution des sièges et la répartition des présidences dans les commissions ont fait l'objet d'interventions très profilées, d'échanges approfondis, d'hypothèses nombreuses et finalement de conclusions non seulement consensuelles mais unanimes. Je redis ici aux membres du Bureau provisoire mes remerciements et ma grande satisfaction d'avoir rencontré auprès d'eux une détermination soucieuse d'ouverture et du sens des responsabilités. Les options vous sont connues.

A l'unanimité de ses membres, le Bureau provisoire vous fait la proposition que la majorité des membres de la Commission financière et de la commission de l'Informatique appartiennent à l'aile droite de notre Conseil, celles des membres de la commission de l'Edilité et de la commission des Naturalisations à l'aile gauche. Cette dernière assume la présidence de la Commission financière et de celle des Naturalisations, alors que l'aile droite présidera la commission de l'Edilité et celle de l'Informatique. Quant à la délégation à l'agglomération, chaque groupe y sera représenté, mais le Bureau provisoire ne fait pas de proposition pour l'attribution du septième siège. Le mode de représentation actuel et le nombre des délégués seront modifiés en fonction des décisions que le corps électoral sera amené à prendre dans un avenir proche.

Lorsque les candidatures aux élections de ce soir, présentées par les groupes, correspondent au nombre de personnes à élire, le Bureau provisoire a décidé, pour accélérer les procédures d'élection, de diffuser des bulletins de vote, portant déjà les noms imprimés des candidates et des candidats. Cette procédure n'exclut en rien ni la liberté de choix des électeurs, ni la présentation de propositions nouvelles au sein du plénum. Si cette dernière possibilité était utilisée, des bulletins vierges vous seraient alors distribués. Avez-vous des observations à formuler ou des questions à poser sur les communications que je viens de vous adresser ?"

Tel n'est pas le cas.

Il n'y a pas d'autres communications du Doyen d'âge.

ooo

4. Appel nominal

Le Doyen d'âge, procède, par ordre alphabétique, à l'appel nominal. A l'appel de son nom, chaque membre présent se lève pour se présenter à ses collègues.

Le Doyen d'âge constate que sur un effectif de 80, 78 membres sont présents ce soir.

ooo

5. Désignation des quatre scrutateurs du Bureau provisoire

Le Doyen d'âge précise que d'entente avec les groupes, quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire ont été désignés, à savoir :

Séance du 15 mai 2006

- M. G. Bourgarel (Verts);
- M. J.-F. Feyer (PDC);
- M. J.-P. Largo (PLR);
- Mme C. Müller (PS).

Le Bureau provisoire ainsi constitué entre en fonction.

ooo

**6. Election à la Présidence
du Conseil général pour
la période du 15 mai
2006 au 14 mai 2007**

M. André Schoenenweid (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien du Conseil général a l'honneur de vous présenter la candidature de M. L. Praz. Originaire de Nendaz, M. Praz est né en 1941. Il habite Fribourg depuis 1974. Marié et père de famille, il a une formation d'ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich en électronique et en organisation industrielle. Il est entré au Conseil général en 2000 et est, depuis 2002, également membre de la commission des Naturalisations. Depuis plusieurs années, il fait aussi partie de la commission scolaire des classes primaires et du CO de la Ville de Fribourg. M. Praz est également actif dans les milieux associatifs, en particulier au sein du comité de l'Association de quartier du Jura. Il a eu l'occasion de se préparer à cette tâche de Président, en participant activement aux séances du Bureau avec sa charge actuelle de Vice-Président sortant lors de la dernière année de la période administrative achevée. Ce fut, comme on le sait, une année particulièrement chargée. Nous pouvons affirmer que M. Praz possède toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette fonction présidentielle. Nous vous invitons à lui accorder votre confiance.

Exceptionnellement, je me permets un petit clin d'œil. Il me plaît de signaler que Mme C. Nusbaumer, candidate socialiste à la vice-présidence est également membre de l'Association de quartier du Jura. Ces deux personnes sont de grande qualité et fortement engagées dans la vie associative de notre ville. C'est avec conviction que je relève qu'elles méritent notre soutien. Merci de soutenir notre candidat à la Présidence."

Le Doyen d'âge remarque ce qui suit :

Je remercie M. A. Schoenenweid de sa présentation élargie aux gens du quartier. Après tout, quand on préside une association, il vaut mieux s'assurer de l'écoute attentive des membres qui la constituent.
(Rires)

Vote

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- | | |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |

Séance du 15 mai 2006

| | | | |
|---|---|-------------------------|-----------|
| Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2006 au 14 mai 2007 (suite) | - | Bulletin nul | 0 |
| | - | Bulletins valables | 78 |
| | - | Majorité absolue | 40 |

M. Laurent Praz est élu avec 78 voix.

Le Doyen d'âge fait la déclaration ci-après :

"Je vous félicite, M. le Président élu du Conseil général. Je relève ce score exceptionnel qui correspond sans doute aux qualités que vous a transmises M. T. Steiert et qui garantiront une nouvelle année présidentielle parfaitement réussie. Tous mes vœux vous accompagnent."

Le Doyen d'âge fait remettre un bouquet de fleurs au Président élu qui est vivement applaudi.

ooo

7. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2006 au 14 mai 2007

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Vous êtes peut-être un peu surpris que notre groupe présente aussi rapidement une nouvelle candidature pour occuper le perchoir. Sachez que nous ne l'avons pas voulu, mais que nous avons hérité de cet honneur des deux partis partenaires de la gauche qui préfèrent présenter quelqu'un lors d'une occasion ultérieure. Cela dit, je suis fière de pouvoir vous présenter Mme C. Nusbaumer comme candidate à la vice-présidence de notre Conseil. Assistante sociale de formation, Mme Nusbaumer travaille auprès de l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Elle a commencé son activité politique depuis de très nombreuses années, d'abord dans son canton d'origine, le Jura, puis à Fribourg. Elle a participé durant sept ans au comité de l'ACLF. Elle est entrée au Conseil général en 2001. Lors de la précédente législature, elle a été vice-présidente de la commission de l'Informatique et depuis 2003, membre du Bureau dont elle connaît bien le fonctionnement. Elle est une candidature idéale à cette fonction de vice-présidente. Ceux et celles qui ont travaillé avec elle connaissent son implication dans les séances et son engagement pour Fribourg et sa population.

Au nom de notre groupe, je vous prie d'accorder votre soutien à cette excellente candidate."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture remercie le groupe socialiste d'avoir accepté, au pied levé, d'assumer cette vice-présidence. Il revendiquera ultérieurement son droit à cette fonction.

Le PCSO soutient bien évidemment la candidature de Mme C. Nusbaumer. Ses membres ont eu l'occasion, en la côtoyant au Bureau et dans cette assemblée, de constater tout le sérieux de son engagement."

Séance du 15 mai 2006

Election à la Vice-Présidence
du Conseil général pour la
période du 15 mai 2006 au 14
mai 2007 (suite)

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) fait la déclaration ci-
après :

*"Le groupe des Verts soutient également la candidature de
Mme C. Nusbaumer à la vice-présidence. Comme nous n'avions personne
de disponible souhaitant assumer aujourd'hui ce mandat, nous remercions
Mme Nusbaumer d'avoir accepté de se porter candidate. Nous vous prions
de lui apporter votre soutien."*

Vote

**Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité
absolue des suffrages.**

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 78 |
| - | Bulletin blanc | 0 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 78 |
| - | Majorité absolue | 40 |

Mme Catherine Nusbaumer est élue avec 78 voix.

Le Doyen d'âge s'exprime comme suit :

*"Je vous félicite Mme de votre brillante élection. Votre Pré-
sidente de groupe a déjà présenté votre laudatio, il n'est pas nécessaire
d'en ajouter beaucoup. Je veux, malgré tout, relever qu'il y a cinq ans, vous
étiez la benjamine de notre Conseil. En peu de temps, vous arrivez à sa
vice-présidence. Vous illustrez ainsi un propos du théâtre classique qui dit
qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années. Je
vous félicite." (Exclamations. Applaudissements)*

ooo

8. Election de six scruta-
teurs pour la durée de la
période administrative

Le Doyen d'âge rappelle qu'il a donné des explications au
sujet de ce nombre de six scrutateurs. Des remarques complémentaires
sont-elles souhaitées ?

Tel n'est pas le cas.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

*"Au nom des groupes PDC, UDC et PLR, je vous présente
les trois candidats de ces groupes, à savoir M. L. Castella pour l'UDC,
Mme M.-C. Dorand pour le PLR et M. P. Zwick pour le PDC. Je vous re-
mercie de les élire."*

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) s'exprime comme suit :

*"Les trois partis de gauche présentent les candidats sui-
vants pour les postes de scrutateurs, Mme E. Gerber pour les Verts, M. R.
Marty pour le PCSO et Mme M.-H. Molliet pour le Parti socialiste."*

Séance du 15 mai 2006

Election de six scrutateurs pour la durée de la période administrative (suite)

Le Doyen d'âge relève que les groupes ont pris l'option d'une présentation unique pour les candidats de chacune des ailes.

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 78 |
| - | Bulletin blanc | 0 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 78 |
| - | Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 78 voix, Mmes Marie-Christine Dorand, Eva Gerber, M. René Marty, Mme Maria-Helena Molliet et M. Pierre Zwick. Avec 77 voix, M. Louis Castella.

Les six scrutateurs ainsi élus font l'objet d'applaudissements.

ooo

9. Election de six scrutateurs-suppléant pour la durée de la période administrative

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) déclare ce qui suit :

"Pour les postes de scrutatrices et scrutateurs-suppléants, les trois partis de gauche vous présentent les candidatures de Mmes L. Barbey (PS), E. Heimgärtner (PCSO) et C. Mutter (V-G)."

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Pour les partis démocrate-chrétien, démocrate du centre et libéral-radical, nous présentons les candidatures de M. P. Décaillet (UDC), de Mme I. Teufel (PDC) et de M. T. Zwald (PLR)."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 77 |
| - | Bulletin blanc | 0 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 77 |
| - | Majorité absolue | 39 |

Sont élus avec 77 voix, Mme Larissa Barbey, M. Pierre Décaillet, Mmes Eva Heimgärtner, Christa Mutter, Isabelle Teufel et M. Thomas Zwald.

Le Doyen d'âge adresse un bravo aux six nouveaux scrutateurs-suppléants. (Vifs applaudissements)

Séance du 15 mai 2006

Election de six scrutateurs-suppléant pour la durée de la période administrative (suite)

Le Doyen d'âge poursuit :

"Je vais vous livrer une donnée arithmétique : vous pouviez apposer, ce soir, 1'086 fois le nom d'un candidat à l'un des postes proposés, si vous multipliez 78 par 11 ou 77 par 11 et ainsi de suite. Sur les 1'086 voix possibles, vous en avez accordé 1'085. Il est difficile d'aller plus loin.

Je constate que nous en sommes arrivés à un point important de l'ordre du jour, puisque la première partie de cet ordre du jour est ainsi achevée. Je tiens à remercier les scrutateurs du Bureau provisoire qui ont exercé leur fonction avec célérité et compétence. Nous cédon maintenant les espaces à qui de droit, à savoir M. le Président, à Mme la Vice-Présidente, ainsi qu'aux six scrutateurs élus. Je souhaite à toutes et à tous une bonne suite de séance."

Le Doyen d'âge passe le témoin au Président élu. La Vice-Présidente et les scrutateurs entrent également en fonction.

Il est 20.50 heures.

ooo

10. Allocution du Président élu

M. Laurent Praz, Président élu, prononce l'allocution ci-après :

"Je remercie en premier lieu, notre Doyen d'âge, M. M. Ducrest, qui vient de présider de manière magistrale la première partie de cette séance d'ouverture de la nouvelle période administrative. Je voudrais spécialement remercier M. Steiert, mon prédécesseur, qui durant une année a été en quelque sorte un guide, un maître soucieux de m'initier à cette délicate mission qui est de présider le Conseil général. Permettez-moi d'associer à ces remerciements tous les membres de l'ancien Bureau du Conseil général.

Ich möchte es nicht unterlassen, Ihnen allen für das Vertrauen zu danken, indem sie mich zum Präsident des Generalrates gewählt haben. Ich werde mir alle Mühe geben, Ihren Erwartungen zu entsprechen. Ich zähle aber auf Ihr Verständnis und auf Ihre volle Unterstützung.

Depuis quelques jours, j'ai essayé d'imaginer la disposition de notre assemblée de ce soir et les chiffres se bousculaient dans ma tête. Mais, petit à petit, un grand puzzle constitué des groupes ici présents a pris forme avec une certaine précision.

Tout d'abord, le chiffre 9 qui s'habille de neuf pour la nouvelle législature. 'Le Larousse' nous le confirme, en signifiant qu'est neuf ce qui ne répète pas l'expérience antérieure, qui est libre des préjugés auxquels conduit l'habitude. Essayons de ne pas l'oublier.

Séance du 15 mai 2006

Allocution du Président élu
(suite)

Ma passion pour les chiffres m'a naturellement conduit vers le nombre 40 et plus précisément 2×40 . Je dirais plutôt l'important couple 40/40. Je laisse de côté la définition du couple en mécanique = deux forces parallèles mais de sens contraire, en lui préférant celle du couple en algèbre (un ensemble ordonné de 2 éléments semblables). Plus symboliquement, on pourrait dire 2 âmes dans un seul cœur qui s'unissent pour le meilleur et pour le pire. 40 c'est aussi l'ensemble des Immortels de l'Académie française. Puisseons-nous, sans forfanterie naturellement, être aussi féconds et inspirés que les membres de cette vénérable compagnie. 80 pourrait être la somme de 2 académies pour autant que les huitante têtes qui la composent ne forment qu'un seul corps.

Mais quelques pièces importantes manquent encore dans la construction de ce grand puzzle.

Le chiffre 8 égale une fraction de l'Académie. Etant le groupe le plus petit, gageons qu'il saura se faire entendre en se montrant particulièrement actif.

Le chiffre 5 quant à lui, ne s'associe qu'aux grands nombres soit 35, 40, 45 ou 80. Ces élus vont empoigner leur bâton de pèlerins pour obtenir les grâces de la somme des ailes $(3 \times 9 + 8) = 35$ et de la somme des 2 plus grands éléments c'est-à-dire $(22 + 23) = 45$.

Les chemins pour atteindre Compostelle sont caillouteux et particulièrement hasardeux en ce début de législature.

Je ne voudrais pas oublier le chiffre 1 qui désigne Mme la Secrétaire de Ville, M. le Secrétaire du Conseil général et M. le responsable de la technique. Ces trois personnes oeuvrent en toute indépendance.

Les deux dernières pièces du puzzle, le 22 et le 23 se situent dans la partie centrale de cette salle et forment une ossature importante de notre Conseil général.

De plus, en analysant l'ensemble de la composition numérique de l'échiquier, on peut remarquer qu'il y a un seul nombre premier. A vous de le découvrir !

Le décor étant posé, grâce à l'alchimie des chiffres et des nombres, les élus que nous sommes peuvent entrer en scène pour relever d'importants défis. Pour ce faire, sachons œuvrer ensemble pour le bien commun. Osons innover tout en tenant compte de l'expérience antérieure. Agissons avec une volonté commune de résoudre les problèmes de notre cité. Bannissons de notre vocabulaire le mot 'impossible'. La mission est difficile mais des solutions existent.

Mettons l'ouvrage sur le métier avec enthousiasme et avec toute la sagesse nécessaire 'au bien agir'.

So versuchen wir es anhand der zahlreichen konkreten Debatten und Entscheide, die wir führen und fällen werden allen Wählern, die uns zu Generalräten bestimmt haben, gerecht zu werden. Sie erwarten von uns, dass wir alles daran setzen, dass alle Bewohner unserer Stadt spüren, dass wir für Sie Verantwortung tragen.

Séance du 15 mai 2006

Allocution du Président élu
(suite)

Nous avons le devoir par le biais des tâches délicates qui nous sont confiées d'être en premier lieu au service de notre ville.

Elever le débat à ce niveau confère à tout débat démocratique, sa vraie dimension : celle d'une collectivité soucieuse et responsable de son destin, d'une ville ouverte sur toute une région et sur son propre avenir.

Wir wissen nicht wozu wir fähig sind, bis zu jenem Tag, an dem wir aufstehen und es versuchen.

Je souhaite vivement que les débats que nous allons mener durant ces cinq prochaines années, à commencer par ceux de tout à l'heure, soient empreints de cette volonté de servir et de cette responsabilité politique de chacune et chacun d'entre nous."

(Applaudissements)

ooo

11. Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic

Il appartient ensuite à M. Pierre-Alain Clément, Syndic, de s'exprimer, au nom de l'Exécutif. Il le fait dans les termes ci-après :

"Dans un premier temps, le Conseil communal se doit d'adresser sa reconnaissance à M. M. Ducrest, Doyen d'âge, pour le zèle actif et très positif avec lequel il a agi afin que la séance de ce soir, à tout le moins la première partie de cette séance, se déroule de la manière la plus consensuelle possible. Merci également aux scrutateurs provisoires de leur travail parfait. Ensuite, à tous et à toutes, le Conseil communal vous adresse ses félicitations les plus sincères, non seulement pour votre élection, mais aussi et surtout pour votre engagement pour le bien des habitants et habitantes de notre Ville de Fribourg.

Zunächst möchte der Gemeinderat Ihnen allen, sehr geehrte Damen und Herren Generalrätinnen und Generalräte, seine aufrichtigen Glückwünsche aussprechen, nicht nur für Ihre Wahl, sondern auch für Ihren Einsatz zum Wohl der Einwohnerinnen und Einwohner der Stadt Freiburg.

Ainsi, le Conseil communal se réjouit d'inaugurer avec le Conseil général cette nouvelle législature, en formulant le vœu que celle-ci se déroule, malgré les difficultés, sous les auspices les meilleurs et dans un état d'esprit d'une collaboration profitable à toute notre population.

A ce titre, le Conseil communal est conscient des défis importants qui nous attendent, qui vous attendent. La situation financière de la Ville est suffisamment préoccupante pour que tous, membres du Conseil communal et du Conseil général, posions nos habits partisans et analysons cette situation de manière la plus objective possible, du constat aux remèdes nécessaires.

D'un côté, un constat, celui d'une reprise ces derniers temps de comptes en excédents de dépenses et une perspective peu

Séance du 15 mai 2006

Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic (suite)

réjouissante ces prochaines années. Zunächst der Befund, dass die Rechnungen mit Ausgabenüberschuss in letzter Zeit erneut eingesetzt wurden; und wenig erfreuliche Perspektiven in den kommenden Jahren auf uns zukommen.. Ce constat, assorti de raisons fondamentales, démontre pour l'essentiel - voire la totalité – ses origines structurelles, sur lesquelles des actions isolées sont impossibles. Même si ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises, permettez-moi de brosser en quelques lignes quelques éléments du tableau.

1. *En ce qui concerne la péréquation horizontale, les travaux liés à un nouveau système avancent suffisamment vite pour permettre une modification de ces dispositions à partir du 1^{er} janvier 2008. Was den horizontalen Ausgleich betrifft, schreiten die mit einem neuen System verbundenen Arbeiten genügend rasch fort, um eine Abänderung dieser Bestimmungen ab 1. Januar 2008 zu ermöglichen. Mentionnons notamment le fait nouveau que l'ensemble de ces effets péréquatifs a subi une accélération de 50 % en 2005 pour atteindre un montant global de 16 millions de francs. Or, sous réserve d'analyse complémentaire, Fribourg est touché pour un montant compris entre 4 et 5 millions de francs.*
2. *La question des répartitions financières entre l'Etat et les communes fait pour le moment l'objet d'études quantitatives. Die Verteilung der Finanzen zwischen Staat und Gemeinden ist augenblicklich Gegenstand quantitativer Studien. En attendant de la part des services cantonaux les matières nous permettant d'affiner les études pour Fribourg, le service des Finances a constaté que lors de la dernière législature, les flux Ville-Etat ont augmenté de 12 millions de francs alors que les flux Etat-Ville ont diminué de 3 millions de francs.*
3. *La question fiscale est préoccupante. En effet, depuis plusieurs années, les décisions du Grand Conseil, en matière de fiscalité sur les personnes physiques, ont entraîné, dans les mêmes proportions, des baisses de rendement de la fiscalité pour les communes. Ainsi, pour Fribourg, sans qu'il y ait eu de baisse du barème communal, il y a eu des recettes en baisse de 6 millions de francs pour l'exercice 2005, à conditions égales par rapport à l'exercice 2001. Les débats très récents du Grand Conseil montrent de la part de ce dernier une sensibilité enfin présente pour la question du découplage entre fiscalités cantonale et communale.*
4. *Les effets financiers du grand chantier futur qu'est la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons interpellent fortement le Conseil communal. Die finanziellen Auswirkungen der künftigen Grossbaustelle einer neuen Aufgabenverteilung zwischen Bund und Kantonen beschäftigen den Gemeinderat in erheblichem Mass. En effet, si, dans un premier temps, le Conseil d'Etat présentait une vision globalement neutre pour lui-même et par conséquent pour les communes, l'actualisation des données au niveau des comptes 2005 révèle une situation – encore à vérifier – plutôt négative, situation qui risquerait d'être encore aggravée par de futiles velléités d'économie du Conseil fédéral, notamment dans le domaine des transports régionaux.*

So ist diese Liste, die keinen Anspruch auf Vollständigkeit erhebt, gehaltvoll genug, um feststellen zu können, dass konzertierte Akti-

Séance du 15 mai 2006

Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic (suite)

onen mit dem Generalrat, mit allen politischen Kräften, mehr denn je eine der dringendsten Notwendigkeiten sind.

En plus de ces défis, celui de l'agglomération, c'est-à-dire celui lié à la recherche d'une solution concertée permettant une synergie entre communauté politique et communauté de gestion, va certainement nous réunir très rapidement, délégués de la Ville, dans l'agglomération provisoire.

Au-delà des stratégies des uns et des autres (agglomération ? fusion ?), le Conseil communal est intimement persuadé que la région du Grand Fribourg doit unir ses forces afin d'abord, de disposer des moyens adéquats pour répondre à ses besoins et ensuite, de disposer d'une région forte, condition indispensable non seulement pour elle-même mais aussi au bien-être de notre région et de notre canton.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal salue tous les membres du Conseil général et vous souhaite un excellent mandat, que vous soyez un chevronné ou un débutant.

In diesem Sinne begrüsst der Gemeinderat alle Mitglieder des Generalrats und wünscht Ihnen eine ausgezeichnete Mandatszeit, ob Sie nun alt eingespielt oder neu auf diesem Gebiet sind.

P.S. : en fonction de la publication, aujourd'hui – par un heureux hasard - de la décision du Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un décret sur un crédit d'engagement destiné à la construction du Pont de la Poya, je ne résiste pas à la tentation de vous lire le passage suivant :

'La cathédrale Saint-Nicolas est menacée par le trafic lourd; elle ne sera peut-être sauvée qu'au prix de la construction du pont de la Poya qui enjambrerait la Sarine et le Stadtberg et le Palatinat.

Fribourg est, pour la première fois de son histoire, orpheline d'une salle de théâtre. Ne conviendrait-il pas d'ériger un théâtre aux Grand-Places, de réaliser ainsi dans un site approprié une œuvre architecturale qui fera date et donner, en même temps, à la ville l'édifice majeur qui pendant un siècle au moins animera sa vie culturelle et son tourisme ? Mais toutes ces ambitions seraient vaines si elles ne poursuivaient un but primordial : faire de Fribourg, pour la joie et le bonheur de ses habitants et de ses hôtes, une ville toujours plus belle, plus vivante et plus accueillante, en un mot une cité où il fait bon vivre' (L. Nussbaumer, Syndic de Fribourg, 1977).

C'est dans cet état d'esprit que je vous souhaite une excellente suite de vos délibérations." (Applaudissements)

ooo

12. Election des onze membres de la Commission financière

M. André Schoenenweid (PDC) fait la déclaration ci-après au nom de son groupe :

"Suite aux élections communales du 5 mars 2006, et en fonction de la nouvelle configuration et du nouvel équilibre entre diverses forces de droite et de gauche, notre groupe est favorable à la solution de consensus trouvée le 26 avril 2006, lors de la troisième réunion du

Séance du 15 mai 2006

Election des onze membres
de la Commission financière
(suite)

Bureau provisoire. Cette solution de consensus a été approuvée à l'unanimité des chefs de groupe. Il faut toutefois rappeler que pour la délégation à l'agglomération, le Conseil général est laissé libre de choisir ses sept membres. Ce compromis est équitable. Chaque groupe a accepté une part de concession, sans renier son identité politique. Nous pourrons, dès lors, travailler ensemble pendant cinq ans. Comme premier parti de ce Conseil général, le PDC fera sa part pour servir les citoyens de notre ville, capitale qui doit être moteur de notre canton. Au cours de mois à venir, lors de multiples occasions, nous aurons largement l'occasion de discuter, de confronter nos idées et d'échanger des avis différents quant à l'avenir et au fonctionnement de notre ville.

Pour la reconstitution de ce soir, le groupe démocrate-chrétien souhaite que les solutions de compromis trouvées soient soutenues par toutes et par tous afin de pouvoir créer des commissions selon l'accord trouvé le 26 avril 2006. Ces solutions se concrétisent dans les listes de candidats présentées pour les quatre commissions permanentes. Le dynamisme de ces commissions sera plus fort et plus réel dès le départ, si tous les membres sont élus dans le sens de ce consensus. A méditer par chacun d'entre nous.

En espérant avoir bien été entendu, nous prions les membres du Conseil général d'accorder leur soutien aux différents candidats et candidates présentés ce soir.

Pour ce qui est de la Commission financière, je présente les candidats des partis démocrate-chrétien, UDC et libéral-radical. Il s'agit de MM. M. Ducrest (PDC), G. Gaillard (PLR) – excusé ce soir – C. Joye (PDC), P. Marchioni (UDC), de Mme M. Morard (PDC) et de M. S. Peiry (UDC). Je vous prie de soutenir leur candidature à la Commission financière."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Pour les groupes de gauche, j'ai le plaisir de vous présenter les candidatures de Mmes B. Ackermann-Clerc (PCSO), C. Berset (PS), de M. J. Clerc (PS), de Mme E. Kleisli (V-G) et de M. T. Steiert (PS)."

M. Gilles Bourgarel (V-G) fait la déclaration ci-après :

"Rassurez-vous, je ne troublerai pas la belle entente qui a régné jusqu'à présent. En tant que scrutateur provisoire, j'ai apprécié ces votes et ces élections quasi soviétiques. Toutefois, la savante répartition qui a été obtenue au sein du Bureau provisoire est le fruit d'un beau consensus, certes, mais pour ce qui est de la Commission financière et de la commission de l'Edilité, nous constatons une certaine contradiction dans le fait qu'il y ait une majorité de membres d'une sensibilité politique, une présidence de l'autre. Nous nous demandons si, pour les électeurs, cette situation est la plus claire que nous puissions leur donner. Nous vous invitons à réfléchir très sérieusement à cet aspect, car il nous semblerait préférable qu'un Président puisse exprimer une opinion – en cas de divergence entre la gauche et la droite – qui corresponde à sa sensibilité, plutôt que devoir défendre un avis opposé à ses propres convictions. Qu'en sera-t-il s'il y a encore un rapport de minorité ? Quel représentant de quel bord choisira-t-on, pour exprimer telle ou telle opinion ? une telle solution ne nous semble pas aller dans le sens de la clarté, dont nous avons tant be-

Séance du 15 mai 2006

Election des onze membres
de la Commission financière
(suite)

soin à l'égard de nos électeurs qui tentent de suivre plus ou moins facilement la politique que nous menons. C'est fondamental, surtout pour nos électeurs. Faut-il vous rappeler le misérable taux de participation de 35% aux dernières élections communales ? Il est d'autant plus faible que nous comptons sur la participation de nouveaux électeurs, puisque les étrangers disposaient d'un droit tout nouvellement acquis. Il n'y a eu aucune progression de la participation. Nous attirons votre attention sur ces éléments. Afin de pouvoir peut-être inverser le cours des choses, nous souhaitons que cet aspect soit pris en considération, quitte simplement à inverser les présidences, tout en conservant la même répartition générale".

Le Président rappelle simplement que selon l'article 11 du Conseil général, la Commission financière se constitue elle-même.

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 78 |
| - Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 78 voix, Mmes Béatrice Ackermann-Clerc, Christel Berset, MM. Michel Ducrest, Georges Gaillard, Mmes Martine Morard, Eva Kleisli, M. Thierry Steiert, avec 77 voix, M. John Clerc, avec 76 voix, M. Claude Joye, avec 62 voix, M. Stéphane Peiry, avec 58 voix, M. Pierre Marchioni.

Ont obtenu des voix : M. Christian Morard (13), Mme Andrea Burgener Woeffray (1), Mme Catherine Rouvenaz (1), Mme Antoinette de Weck (1).

Le Président constate que les 11 membres de la Commission financière ont été élus. (Applaudissements)

ooo

13. Election de la commission des Naturalisations

a) Election des onze membres de la commission des Naturalisations

M. André Schoenenweid (PDC) s'exprime comme suit :

"Au nom des partis PDC, UDC et PLR, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. M. Aebischer (PDC), de Mmes C. Chappuis (UDC), C. Esseiva (PLR), de MM. A. Maeder (PDC) et L. Praz (PDC)."

Séance du 15 mai 2006

Election de la commission
des Naturalisations (suite)

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"J'ai l'honneur de présenter les candidats des groupes de gauche à la commission des Naturalisations. Il s'agit de MM. L. Bronchi (PCSO), X. Ganioz (PS), L. Laini (PCSO), de Mme C. Müller (PS), de MM. F. Python et L. Thévoz (V-G)."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 78 |
| - | Bulletin blanc | 0 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 78 |
| - | Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 78 voix, MM. Marcel Aebischer, Laurent Bronchi, Lorenzo Laini et Alain Maeder, avec 77 voix, Mme Christine Müller, MM. Ferdinand Python et Laurent Thévoz, avec 76 voix, M. Xavier Ganioz, avec 74 voix, Mme Claudine Esseiva, avec 73 voix, Mme Christiane Chappuis et M. Laurent Praz.

Ont obtenu des voix : Mme Sandra Daguet (2), M. Christoph Allenspach (1), M. Thierry Steiert (1).

Le Président constate que la commission est complète. Il félicite l'ensemble des élus. (Applaudissements)

b) Election à la présidence de la commission des Naturalisations

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"J'ai l'honneur de vous présenter la candidature à la présidence de la commission des Naturalisations de notre collègue L. Laini. M. Laini est d'origine tessinoise. Il a cinquante ans. Marié, il est père de quatre enfants. Licencié es lettres de l'Université de Fribourg, il est responsable de la Cité Saint-Justin qui héberge 300 étudiants de 70 pays et qui contribue à la formation de cadres pour les pays en voie de développement en attribuant des bourses d'études. M. Laini est membre du PCS de Fribourg depuis 17 ans. Conseiller général en 2000-2001 et de 2004 à ce jour, il fait partie depuis cette date de la commission des Naturalisations. Nous vous recommandons de soutenir sa candidature à la présidence de cette commission".

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|--------------------|----|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 78 |
| - | Bulletin blanc | 1 |

Séance du 15 mai 2006

| | | |
|--|---------------------------|-----------|
| <u>Election de la commission des Naturalisations (suite)</u> | - Bulletin nul | 0 |
| | - Bulletins valables | 77 |
| | - Majorité absolue | 39 |

Est élu avec 73 voix, M. Lorenzo Laini.

Ont obtenu des voix : M. Ferdinand Python (2), Mmes Christiane Chappuis (1), Claudine Esseiva (1).

Le Président félicite M. L. Laini de son élection. (Applaudissements)

ooo

14. Election de la commission de l'Edilité

a) Election des onze membres de la commission de l'Edilité

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) s'exprime comme suit :

"Les trois partis de gauche présentent les candidats et candidates suivants : MM. C. Allenspach (PS), G. Bourgarel (V-G), L. Moschini (PS), Mme C. Mutter (V-G), MM. P.-O. Nobs (PCSO) et D. Python (PS)"

M. Stéphane Peiry (UDC) déclare ce qui suit :

"J'ai le plaisir, au nom des groupes PDC, PLR et UDC, de vous présenter les candidats suivants : MM. C. Felder (PDC), J.-F. Feyer (PDC), D. Gander (UDC), S. Rück (PDC) et T. Zwald (PLR)."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 78 |
| - Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 78 voix, MM. Christian Felder, Jean-François Feyer et Pierre-Olivier Nobs, svec 77 voix, MM. Laurent Moschini, David Python et Stanislas Rück, svec 75 voix, M. Thomas Zwald, svec 74 voix, M. Daniel Gander, svec 73 voix, M. G. Bourgarel, svec 70 voix, Mme Christa Mutter et avec 68 voix, M. C. Allenspach.

Ont obtenu 1 voix : M. John Clerc et M. Thierry Steiert.

Le Président constate que la commission est ainsi constituée. Il félicite les membres élus de la commission de l'Edilité. (Applaudissements)

Séance du 15 mai 2006

Election de la commission de l'Edilité (suite)

b) Election à la présidence de la commission de l'Edilité

M. André Schoenenweid (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien à l'honneur de vous présenter la candidature de M. C. Felder à la présidence de la commission de l'Edilité. Agé de 56 ans, M. Felder a une formation juridique. Il est Directeur adjoint de l'Etablissement cantonal de l'assurance des bâtiments (ECAB). A ce titre, il est responsable du secteur assurance dont l'une des tâches est précisément d'estimer la valeur des immeubles et des dommages subis. Toute le domaine de l'immobilier, de l'Edilité ou des routes lui est familier. M. Felder est entré au Conseil général en 2003. Il est membre sortant de la commission de l'Edilité. Il est donc bien au courant du fonctionnement, des attributions et des tâches dévolues à cette commission permanente. Nous pouvons vous assurer que M. Felder est déterminé à relever les défis que rencontrera cette commission. Nous vous invitons à lui accorder votre confiance."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 78 |
| - Majorité absolue | 40 |

Est élu avec 70 voix, M. Christian Felder.

Ont obtenu 4 voix, M. Christoph Allenspach, M. Stanislas Rück.

Le Président félicite M. C. Felder de son élection à la présidence de la commission de l'Edilité. (Applaudissements)

15. Election de la commission de l'Informatique

a) Election des onze membres de la commission de l'Informatique

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Avant que nous élisions les membres de cette commission, permettez-moi de vous faire part d'un souhait du groupe PLR. Celui-ci aimerait que le Bureau se penche sur une question qui mérite réflexion. Ne serait-il pas opportun d'étendre les tâches de la commission de l'Informatique ? Comme nous, vous avez pu constater, lors de la dernière législature, certains dysfonctionnements dans l'administration communale. Nous pensons notamment au retard dans l'établissement des procès-verbaux du Conseil général ou à l'information du public dans le site internet. Lorsque des problèmes apparaissent, les Conseillers généraux ne peuvent intervenir que par le truchement de propositions. Cela signifie que le Conseil communal a un an pour y répondre et que s'il s'agit de propositions non impératives, l'Exécutif peut les rejeter. En outre, une proposition individuelle a moins de poids que celle émanant d'une commission représentative de tous les partis et plus au fait des rouages de l'administration."

Séance du 15 mai 2006

Election de la commission de l'Informatique (suite)

En vertu de l'article 10, 1^{er} alinéa, littera p), de la loi sur les communes '(Le Conseil général) surveille l'administration de la Commune'. Pour exécuter cette tâche, il nous semble qu'une commission doit être mandatée. Ses propositions fondées sur une connaissance précise des problèmes pourraient plus facilement être réalisées. Les compétences de cette commission devront, bien évidemment, respecter la séparation des pouvoirs et ne pas empiéter sur les compétences du Conseil communal, qui lui a la responsabilité de la gestion de l'administration. La commission ne devra pas non plus s'immiscer dans le domaine financier de l'administration, mission qui relève de la Commission financière.

Cette commission devra veiller à une politique de dialogue avec le Conseil communal.

Après réflexion, nous estimons que la commission de l'Informatique serait la mieux à même de remplir cette tâche. Habitée à visiter les services de l'administration, elle pourra prendre en compte d'autres problèmes qui lui seraient annoncés lors de ses visites et proposer au Conseil communal des solutions, tout en respectant les diverses compétences. Le PLR demande au Bureau de se pencher sur cette question."

Le Président prend note de cette proposition de Mme A. de Weck. Le Bureau étudiera cette question.

M. François Weissbaum (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Nous aussi, nous nous sommes interrogés quant aux tâches de la commission de l'Informatique. Nous sommes aussi d'avis qu'il y aurait lieu de soumettre ce problème au Bureau. En revanche, nous émettons d'ores et déjà de sérieux doutes quant à l'idée de confier la surveillance de toute l'administration à la commission de l'Informatique. Selon nous, la commission de l'Informatique pourrait étendre son champ d'actions dans le domaine de la gestion de l'information et en particulier des publications sur internet. En revanche, la surveillance de l'administration – par analogie à ce qui prévaut au niveau du Canton avec la commission de finances et de gestion – doit rester fortement liée aux tâches de la Commission financière. C'est avec ces remarques complémentaires que nous souhaitons également transmettre cette question au Bureau."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"C'est avec scepticisme que le groupe socialiste a entendu la proposition de Mme A. de Weck. Avant de nous déterminer, nous attendons de recevoir un descriptif plus détaillé du mandat de cette commission de l'Informatique avec mission élargie. Nous l'examinerons avec attention. J'en viens aux candidats de gauche à la commission de l'Informatique : Mmes L. Barbey (PS), M. Descloux (PS), R. Strobel (V-G), MM. D. Sudan et F. Weissbaum (PCSO)."

M. Stéphane Peiry (UDC) déclare ce qui suit :

"J'ai l'honneur, au nom des groupes PDC, PLR et UDC de proposer les candidats suivants à la commission de l'Informatique : MM. D. Boivin (PLR), S. Dupré (UDC), T. Gachet (PDC), M. Gamba (PDC), J.-J. Marti (PLR), B. Voirol (PDC)."

Séance du 15 mai 2006

Election de la commission de l'Informatique (suite)

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 78 |
| - | Bulletins rentrés | 78 |
| - | Bulletin blanc | 0 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 78 |
| - | Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 78 voix, MM. Marco Gamba, Bernard Voirol, François Weissbaum, avec 77 voix, Mmes Larissa Barbey, Marie Descloux, M. Jean-Jacques Marti, Mme Regula Strobel, M. Dimitri Sudan, avec 76 voix, M. Thierry Gachet, avec 75 voix, M. Sébastien Dupré et avec 74 voix, M. Denis Boivin.

Le Président félicite ces nouveaux élus. (Applaudissements)

b) Election à la présidence de la commission de l'Informatique

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous présenter comme candidat à la présidence de la commission de l'Informatique, M. J.-J. Marti. M. Marti est Directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg. Il est membre du PLR depuis 1999. Il a présidé la commission de l'Informatique lors de la dernière législature, de 2001 à 2006. Je vous remercie de soutenir cette candidature."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | | |
|---|-------------------------|-----------|
| - | Bulletins délivrés | 74 |
| - | Bulletins rentrés | 74 |
| - | Bulletins blancs | 2 |
| - | Bulletin nul | 0 |
| - | Bulletins valables | 72 |
| - | Majorité absolue | 37 |

M. Jean-Jacques Marti est élu avec 68 voix.

Ont obtenu 2 voix : M. Denis Boivin, M. Thierry Gachet.

Le Président félicite M. J.-J. Marti de son élection. (Applaudissements)

Séance du 15 mai 2006

**16. Discussion relative à la
commission de la Jeunesse**

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après, au nom du Conseil communal :

"Lors de sa première séance de reconstitution, le Conseil communal a décidé la création d'une commission de la Jeunesse sous son égide. Des réflexions complémentaires sont toutefois encore nécessaires. Elles concernent d'une part les tâches et donc le cahier des charges de cette commission, et d'autre part sa composition. Aussi, en étroite concertation avec le Conseil général, le Conseil communal mettra-t-il sur pied au cours de ces prochaines semaines, un groupe de travail chargé de répondre à ces deux questions. Le souhait exprimé notamment par le Doyen d'âge, mais aussi par d'autres intervenants, d'une passerelle entre cette commission et le Conseil général sera vraisemblablement, je l'imagine, accepté par le Conseil communal. Il va également de soi que ce dernier attend que des options, comme l'extension des tâches de la commission de l'Informatique soient mises en oeuvre en coopération avec lui-même."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"En qualité de membre de la commission de la Jeunesse de la législature qui vient de s'achever, j'estime que celle-ci n'a pas trouvé son identité et a peiné à prouver sa légitimité. Pas vraiment reconnue par le Conseil communal, elle n'a, de plus, jamais reçu de mandats précis du Conseil général et ce n'est pas faute de remises en question et de concertations en son sein, ni d'investissement en temps de la part de son président et de ses membres. Mais le temps est précieux, celui des conseillers généraux également. L'adoption par le Grand Conseil d'une loi sur l'enfance et la jeunesse et l'engagement d'un délégué nous apporte cette garantie."

Je souhaite que la mise sur pied d'une commission de la Jeunesse relevant du Conseil communal se réalise, comme nous le promet l'Exécutif, dans les délais les plus brefs avec à sa tête des professionnels ainsi qu'avec des représentants du Conseil général."

J'ajoute que le groupe chrétien-social/Ouverture entend faire ce soir une déclaration d'intention pour la création d'une nouvelle commission. Cette nouvelle commission du Conseil général – dont le nom reste à déterminer – aurait pour mission générale de veiller à la qualité de vie de chaque habitant de la cité (personnes âgées, enfants en bas âge, jeunes, personnes handicapées, familles ou immigrés). Il s'agit de reconnaître à chacun le droit que ses préoccupations figurent à l'agenda de la Commune par le truchement de ses représentants ou des membres de ce législatif. Des commissions de ce type existent déjà dans bon nombre de villes romandes. Le rôle d'une telle commission n'est pas de s'ingérer dans la politique sociale du Conseil communal. Elle ne vise pas non plus à décharger l'Etat de ses responsabilités. Cette commission offrirait plutôt une garantie de mise en oeuvre d'une politique sociale digne d'une démocratie, proposée et préconisée par l'Exécutif et approuvée ou non par le Législatif. La Commission financière et la commission de l'Edilité jouent chacune ce rôle dans leur domaine. De même, le bien être de tout un chacun dans son quartier ou dans sa ville ne mériterait-il pas également la constitution d'une commission ? Nous vous donnerons la possibilité de répondre à cette question lors du dépôt d'une proposition détaillée au mois de juin 2006."

Séance du 15 mai 2006

Discussion relative à la commission de la Jeunesse (suite)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste se joint aux propos qui viennent d'être tenus par Mme B. Ackermann-Clerc au nom du groupe PCSO. Nous sommes également d'accord d'abolir cette commission de la Jeunesse, mais nous souhaitons que soit instituée, en début de cette législature, une nouvelle commission qu'on pourrait appeler pour l'instant 'commission de l'intégration sociale'. Il faudra soigneusement réfléchir au mandat et aux tâches de cette commission. Il appartiendra au Bureau de se préoccuper de cette question, en nommant éventuellement un groupe de travail pour bien définir et 'cadrer' les missions de cette commission."

M. André Schoenenweid (PDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien est acquis à l'idée de ne pas reconstituer la commission de la Jeunesse du Conseil général. Lors de la séance du Bureau provisoire du 26 avril 2006, M. le Syndic a reçu avec attention notre requête d'accueillir au sein de la prochaine commission de la Jeunesse de l'Exécutif deux représentants du Conseil général."

En revanche, le groupe a des sentiments ambivalents quant à la création d'une commission de l'intégration. Nous prions le Bureau de prendre en main ce dossier et d'analyser la mission et les attributions de cette commission. Je suggère d'éviter le dépôt formel d'une proposition, mais de saisir de cette question le Bureau directement par le biais de votre chef de groupe. On pourra ainsi accélérer la constitution de cette nouvelle commission."

Plus généralement, notre groupe a déjà mené une petite réflexion au sujet des tâches et missions de deux autres commissions permanentes, à savoir celles de l'Informatique et de l'Edilité. Le groupe PDC estime que le mandat de ces deux commissions peut être étendu dans le cadre d'une réflexion globale à mener tant avec ces deux commissions qu'avec le Conseil communal. Nous demandons donc que ce soit le Bureau qui analyse globalement toutes les questions concernant ces trois commissions. Il s'agit, en effet, d'avoir une vue d'ensemble des choses."

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) déclare ce qui suit :

"Le groupe des Verts abonde dans le sens des propos de M. A. Schoenenweid concernant le transfert de la commission de la Jeunesse dans le ressort du Conseil communal. Nous insistons sur la nécessité de disposer au sein de cet organe de deux représentants du Conseil général. Je peux également assurer à Mme B. Ackermann-Clerc que les Verts soutiendront entièrement sa proposition demandant la constitution d'une commission d'intégration sociale. Nous insistons toutefois pour que cette commission soit mise sur pied avant la fin de l'année."

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical adhère tout à fait à l'idée, qu'à l'avenir, une commission de la Jeunesse relève de l'Exécutif. De cette manière, cette commission devrait pouvoir jouer un rôle plus important, car elle disposera dès lors de moyens financiers. Nous soutenons la démarche du Conseil communal."

Séance du 15 mai 2006

Discussion relative à la commission de la Jeunesse (suite)

En revanche, nous accueillons avec beaucoup de scepticisme l'idée du groupe socialiste de mettre sur pied une commission de l'intégration."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) fait la déclaration ci-après :

"En tant que dernier président de la commission de la Jeunesse du Conseil général, j'avais relevé la possibilité de l'institution d'une telle commission relevant de l'Exécutif. J'avais notamment dit que le Conseil communal pourrait créer une commission de la Jeunesse ressortissant directement de lui. J'avais notamment souligné que les avantages d'une telle solution seraient une meilleure représentativité des jeunes, l'engagement de professionnels travaillant avec les jeunes, le lien direct avec le Conseil communal permettant peut-être d'aboutir à des réalisations concrètes mieux soutenues par l'Exécutif. Cette remarque était une allusion aux nombreux projets qui n'ont pas trouvé l'appui de l'Exécutif lors de la précédente législature.

Je me réjouis que les choses avancent, qu'on institue une commission de la Jeunesse du Conseil communal. Comme d'autres parlementaires l'ont déclaré ce soir, j'aimerais que les choses se mettent en place avant la fin de l'année, c'est essentiel. Il est tout aussi fondamental que le Conseil général dispose de deux représentants au sein de cette commission. J'aimerais surtout qu'on consulte les archives de l'ancienne commission de la Jeunesse, parce que nous avons longuement discuté du mandat de cette commission. Je tiens à disposition tous les documents, notamment les procès-verbaux, qui pourraient être utiles pour arrêter un mandat clair pour la nouvelle commission."

La discussion n'est plus demandée.

Le Président constate que tout le monde est d'accord pour que désormais la commission de la Jeunesse devienne une commission ressortissant du domaine de l'Exécutif et non plus du Législatif. Reste une question à poser au Conseil communal : qu'en sera-t-il de la représentation souhaitée par tous les orateurs du Conseil général au sein de cette nouvelle commission ?

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, rappelle que toute création d'une commission du Conseil général a été faite soit, à l'initiative du Conseil communal, comme dans le cas de la commission de l'Informatique, soit du Conseil général, comme pour la commission de l'Edilité. A chaque fois, il y a eu concertation entre les services intéressés de la Commune et le Bureau du Conseil général. Comme je l'ai déjà affirmé tout à l'heure, je répète que le Conseil communal a d'ores et déjà décidé de mettre sur pied une commission de la Jeunesse dépendant de lui-même. Reste à convoquer un groupe de travail chargé d'établir un cahier des charges et de fixer la composition de la future commission. J'ai précisé que déjà au stade de ce groupe de travail, il est possible que le Conseil général soit associé aux travaux. Pour le reste, je ne saurais présumer ce soir de la position du Conseil communal.

Séance du 15 mai 2006

Discussion relative à la commission de la Jeunesse (suite)

Le Président a pris note que le Bureau du Conseil général doit prendre en main le dossier de la nouvelle commission de l'intégration sociale.

ooo

17. Election des neuf membres de la Commission en matière de protection des données

Récusation

Mme Dominique Nouveau Stoffel (PDC) se récusé et se retire de la salle.

Discussion

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que la liste des neuf candidats à la Commission communale en matière de protection des données a été établie par le Conseil communal. Ces candidatures n'émanent pas des partis politiques. Les dispositions de la loi cantonale sur la protection des données sont ainsi faites que le Conseil communal propose et que le Conseil général dispose. J'aimerais émettre un commentaire au sujet de l'ensemble des candidatures qui vous sont soumises. Le Conseil communal s'est attaché à faire en sorte que cette Commission ait la vision la plus large possible. C'est pourquoi, les candidatures qui vous sont soumises tiennent beaucoup plus compte de la diversité professionnelle des personnes présentées que de leur origine politique.

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) s'exprime comme suit :

"J'ai bien entendu l'explication que vient de donner M. le Syndic quant au choix des candidats en fonction de leur représentation professionnelle. Je tiens toutefois à signaler que le groupe des Verts avait présenté une excellente candidate en la personne de Mme M.-T. Escolar-Mettraux qui est licenciée es lettres et collaboratrice scientifique du service social de l'Université et que cette candidature n'a pas été retenue. Je tiens simplement à en faire part, parce que nous le regrettons."

M. Stéphane Peiry (UDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe de l'Union démocratique du centre constate également que l'UDC n'est pas représenté au sein de cette Commission en matière de protection des données, quand bien même nous avons présenté une candidature tout à fait valable. Nous prenons note des candidats retenus par le Conseil communal. Nous n'avons pas de raison de les contester. Nous souhaiterions, toutefois, que le jour où une place sera vacante au sein de cette Commission, l'UDC y soit légitimement représentée."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Je peux émettre la même récrimination. Nous avons également proposé un candidat radical pour à Commission. Nous devons également constater que son nom n'a pas été retenu par le Conseil communal pour des raisons 'pseudo-professionnelles'. C'est regrettable. Il faut

Séance du 15 mai 2006

Election des neuf membres de la Commission en matière de protection des données (suite)

draît que nous soyons au courant des règles de sélection avant que nous cherchions quelqu'un et que nous devons lui dire par la suite qu'il n'a pas été retenu. Ces règles devraient être communiquées préalablement. Merci."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"S'il y a une commission pour laquelle la sensibilité politique des candidats n'a pas été le premier facteur de choix, c'est bien la Commission en matière de protection des données. Il n'empêche que d'une manière générale, le rapport des forces politiques – pour autant que les candidats aient une couleur politique – n'en a pas moins été globalement respecté. Nous avons fait un choix afin de disposer d'un éventuel professionnel le plus large possible. Ce ne sont donc pas des raisons pseudo-professionnelles qui ont dicté ces options. Ce n'est du reste pas pour rien que la profession du candidat est mentionnée à côté de son nom. Certaines candidatures présentées n'ont effectivement pas été retenues. Mais, il faut savoir que quatre membres de la précédente Commission ont à nouveau fait acte de candidature. Nous avons ensuite dû procéder à un choix entre les cinq autres candidats en fonction de ce critère de l'éventail professionnel le plus large possible."

Le Président rappelle que comme il s'agit de ratifier une liste de candidats établie par le Conseil communal, il y a possibilité de biffer le nom d'un candidat, mais non pas d'ajouter un autre nom pour remplacer un candidat biffé.

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 77 |
| - Bulletins rentrés | 75 |
| - Bulletins blancs | 4 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 71 |
| - Majorité absolue | 36 |

Sont élus avec 70 voix, MM. Bernhard Flühmann, Cédric Chanez, Mme Laurence Terrin, avec 69 voix, Mmes Micheline Ebner, Cécile Thiémar, avec 68 voix, Mme Célia Felder et M. Daniel Felder, avec 65 voix, M. Nicolas Haymoz et avec 60 voix, M. Louis Gauthier.

Le Président constate que la Commission en matière de protection des données est ainsi reconstituée dans son intégralité. (Applaudissements)

Séance du 15 mai 2006

18. Election des six membres de la Commission d'Aménagement nommés par le Conseil général

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Les candidats de la gauche à la Commission de l'Aménagement sont Mme E. Heimgärtner (PCSO), MM. F. Kaufmann (PS) et R. Weibel (V-G)."

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Les candidats des partis UDC, PLR et PDC sont MM. T. Berset (UDC), J.-P. Largo (PLR) et Mme M.-T. Torche-Julmy (PDC)."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 78 |
| - Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 75 voix, Mme Eva Heimgärtner, avec 73 voix, M. Jean-Pierre Largo et Mme Marie-Torche Julmy, avec 71 voix, M. Félix Kaufmann, avec 64 voix, M. Thierry Berset et avec 58 voix, M. Rainer Weibel.

Ont obtenu des voix : Mme Regula Strobel (3), M. Gilles Bourgarel (1), M. John Clerc (1) et M. André Schonenweid (1).

Le Président félicite ces 6 nouveaux élus à la Commission de l'Aménagement. (Applaudissements)

ooo

19. Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général

M. John Clerc (PS) fait la déclaration ci-après :

"Il est minuit moins cinq et, cette fois-ci, nous aurons une élection avec un peu de suspens. Je rappelle que le 18 juillet 2001, M. N. Deiss, Préfet de la Sarine, écrivait en réponse à un recours du groupe PLR du Conseil général de la Ville de Fribourg, ce qui suit :

'L'assemblée constitutive (de l'agglomération) qui a pour mission d'élaborer les statuts de cette agglomération revêt évidemment une importance particulière et il est tout à fait compréhensible que les principales formations politiques tiennent à y être représentées. Si cette opération ne veut pas être vouée à l'échec, il est nécessaire qu'il y ait un équilibre adéquat des principales forces politiques en présence dans les communes concernées.'

L'agglomération entre dans une phase délicate. Après avoir déterminé quels seront les domaines d'activités de l'agglomération, il y aura lieu particulièrement d'élaborer ses statuts. Nous nous permettons

Séance du 15 mai 2006

Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général (suite)

de rappeler que les quatre partis de gauche socialiste, chrétien-social, Ouverture – à l'époque social-démocrate – et Verts avaient recueilli à partir du 17 décembre 1998 4'000 signatures pour demander le lancement du processus prévu par la loi de 1995. Les délégués qui sollicitent nos suffrages sont outre l'ancien Syndic et le nouveau Syndic qui ont été désignés par le Conseil communal avec une double représentation :

- *M. C. Allenspach, président de la Commission des domaines d'activités. A ce titre, M. Allenspach a rédigé un important rapport sur la définition des domaines d'activités et la répartition des tâches entre l'agglomération et les communes. Il a fait montre d'un engagement considérable. Il serait hautement souhaitable qu'il puisse continuer à apporter sa collaboration aux travaux de cette assemblée.*
- *M. G. Bourgarel, membre également de la Commission des domaines d'activité. Il y a été très actif.*
- *Mme D. Nouveau Stoffel a, quant à elle, accepté d'être membre de deux commissions. Elle a ainsi rendu un grand service à l'assemblée, en siégeant à la fois à la commission juridique et à celle des domaines d'activités.*
- *Mme A. de Weck a assumé une responsabilité considérable, en présidant la Commission des affaires juridiques et en élaborant l'avant-projet de statuts de l'agglomération.*
- *M. P. Wandeler est membre de la Commission des affaires financières de cette agglomération.*

Pourquoi notre camp souhaite-t-il obtenir quatre sièges ? Comme je l'ai déjà dit, nous possédons, nous semble-t-il, une certaine légitimité historique à le faire. Ce soir, nous sommes 39 contre 39. Lors des dernières élections, les formations de gauche ont recueilli 50,75% des suffrages. Or, comme M. J.-F. Steiert s'efface, et que moi-même, je me dissous devant M. P.-A. Clément qui, comme socialiste, représentera le Conseil communal, nous estimons qu'il convient de vous proposer une personne compétente pour cette phase décisive de l'élaboration des statuts de l'agglomération. C'est pourquoi, nous nous sommes tournés vers M. T. Steiert, juriste au Département de justice et police. Comme M. M. Ducrest l'a relevé, il a présidé l'an dernier le Conseil général, en maîtrisant les domaines les plus compliqués. Il a fait preuve d'une autorité ferme et souriante. Il serait le digne successeur de son frère. Il saura certainement s'attaquer aux problèmes les plus complexes de l'agglomération. Voilà le sentiment du groupe socialiste."

Mme Catherine Rouvenaz (V-G) s'exprime comme suit :

"Afin d'assurer une certaine continuité au sein de l'assemblée constitutive de l'agglomération, le groupe des Verts a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. G. Bourgarel. Il n'est nul besoin de vous le présenter. Tout le monde le connaît. Il siège au Conseil général depuis juillet 1993. Il a fait partie de l'assemblée constitutive durant la législature écoulée. Je vous remercie de lui accorder votre confiance."

Séance du 15 mai 2006

Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général (suite)

M. André Schoenenweid (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien revendique le septième siège dévolu au Conseil général au sein de la délégation de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération. Il demande à disposer de deux représentants parmi les sept délégués à cette instance. Il est, en effet, légitime, en notre qualité de premier groupe du Conseil général, que ce septième siège nous revienne, compte tenu de l'équilibre des forces voulue par le peuple.

Rappelons qu'en 2001, avec une majorité de droite au Conseil communal, le PDC a laissé un siège au parti socialiste au sein des délégués désignés par l'Exécutif, car le poids des représentants des Exécutifs est prépondérant au sein de la délégation à l'assemblée constitutive de l'agglomération. C'est particulièrement important lors des prises de position de cette assemblée. En 2006, la majorité du Conseil communal est passée à gauche. Dans cette même logique, la majorité des délégués à l'assemblée constitutive désignés par le Conseil général doit passer à droite. Il s'agit de maintenir cet équilibre des forces politiques au sein de notre délégation entre représentants de l'Exécutif et du Législatif. C'est en ce sens que le PDC revendique deux sièges au sein de cette délégation.

Le groupe démocrate-chrétien vous présente deux personnes compétentes et acquises à l'agglomération. Ces deux candidats n'ont pas d'autres fonctions au sein du Conseil général et sont totalement disponibles pour exercer leur mandat de délégué à l'assemblée constitutive de l'agglomération.

Notre première candidate est une déléguée sortante, Mme D. Nouveau Stoffel. Elle est entrée au Conseil général en 1996. Juriste, elle est licenciée en droit de l'Université de Fribourg et est actuellement préposée à la protection des données du Canton de Fribourg. Membre de l'assemblée constitutive de l'agglomération depuis deux ans, elle a été très active au sein de la commission juridique et de celle des domaines d'activités. Elle est très intéressée à poursuivre l'œuvre entreprise dans la perspective de la mise sur pied de l'agglomération au sein de laquelle la Ville doit jouer un rôle moteur.

Quant au second candidat du groupe démocrate-chrétien, il s'agit de M. C. Morard. M. Morard a une formation d'économiste acquise à l'Université de Fribourg. Il travaille aux TPF. Conseiller général depuis 2001, il a fait partie durant la précédente législature, dès 2004, de la commission de la Jeunesse et de la Commission financière. Il ne fait plus partie actuellement de cette dernière et est ainsi très disponible. Participer aux travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération l'intéresse énormément, puisque les communes sont appelées à travailler ensemble pour créer un pôle fribourgeois fort et solidaire. Grâce à son expérience professionnelle, il pourra apporter une contribution très utile dans les domaines des transports et de l'aménagement. Ancien membre de la Commission financière, il est aussi prêt à donner des avis pertinents sur des questions financières.

Le groupe PDC vous prie de soutenir ses deux candidats."

Séance du 15 mai 2006

Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général (suite)

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

"J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme A. de Weck qui participe aux travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération depuis 2003. Comme l'a déjà relevé M. J. Clerc, elle a présidé la commission des Affaires juridiques et a accompli, en cette qualité un travail remarquable. Je vous prie de soutenir sa candidature."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Je vous confirme la candidature de notre collègue P. Wandeler à l'assemblée constitutive de l'agglomération. Il n'est nul besoin de vous présenter M. Wandeler. Rappelons toutefois qu'il a été vice-président de la commission financière de l'agglomération. Il souhaite de tout cœur parcourir cette dernière ligne droite de mise en place de l'agglomération et d'assurer ainsi la continuité du travail au sein de cette Commission financière. Suite au renoncement de MM. A. Schoenenweid et J.-F. Steiert, il se fera le garant de cette continuité du travail de la Commission financière de l'agglomération."

M. Stéphane Peiry (UDC) déclare ce qui suit :

"J'ai l'honneur, au nom du groupe UDC, de vous présenter la candidature de M. D. Gander qui occuperait le siège auquel notre parti a légitimement droit."

Premier tour

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|---------------------------|-----------|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 0 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 78 |
| - Majorité absolue | 40 |

Sont élus avec 70 voix, Mme Dominique Nouveau Stoffel, avec 43 voix, Mme Antoinette de Weck, avec 41 voix, M. Christian Morard, et avec 40 voix, M. Thierry Steiert.

Ont obtenu des voix : M. Daniel Gander (39), M. Christoph Allenspach (38), M. Philippe Wandeler (38), M. Gilles Bourgarel (37), M. Claude Joye (2), M. André Schoenenweid (2), M. François Weissbaum (2), Mme Andrea Burgener Woeffray (1), Mme Christiane Chappuis (1), M. John Clerc (1), M. Marco Gamba (1), Mme Martine Morard (1), Mme Christa Mutter (1), M. Stanislas Rück (1).

Le Président félicite les quatre élus. Restent à élire les trois derniers délégués.

Séance du 15 mai 2006

Election des sept délégués de la Ville de Fribourg à l'assemblée constitutive de l'agglomération, qui doivent être nommés par le Conseil général (suite)

M. Thierry Steiert (PS) fait la déclaration ci-après :

"Je remercie toutes les personnes qui ont voté pour moi. Toutefois, je ne saurais accepter cette élection. En effet, M. C. Allenspach a œuvré dès le début pour la mise sur pied de l'agglomération. Le premier à pouvoir en témoigner sera M. le Préfet. Vous pourrez l'interroger, si vous le rencontrez. Pour moi, il n'est pas imaginable d'accéder à l'assemblée constitutive de l'agglomération en lieu et place de M. Allenspach. Je renonce à cette élection et retire ma candidature."

Le Président constate dès lors que pour l'instant sont élus Mme D. Nouveau Stoffel, Mme A. de Weck et M. C. Morard.

Second tour

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité relative.

| | |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 78 |
| - Bulletins rentrés | 78 |
| - Bulletin blanc | 1 |
| - Bulletin nul | 0 |
| - Bulletins valables | 77 |

Sont élus avec 54 voix, M. Philippe Wandeler, avec 49 voix, M. Gilles Bourgarel, avec 48 voix, M. Daniel Gander, et avec 45 voix, M. Christoph Allenspach.

Ont obtenu des voix : M. Thierry Gachet (3), M. Thierry Steiert (2), Mme Anita Cotting-Bise (1), M. John Clerc (1), Mme Maria-Helena Molliet (1), M. Laurent Moschini (1), M. Pierre-Alain Rolle (1).

Le Président félicite les quatre personnes élues.

(Applaudissements)

ooo

20. Divers

A. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 1 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 37 cosignataires, demandant la pose de bancs à la rue de Lausanne

Mme Antoinette de Weck (PLR) dépose une proposition sur "un objet un peu mineur", proposition qui a la teneur ci-après :

"A cause de sa situation excentrée par rapport à la rue de Romont, la rue de Lausanne a de plus en plus de peine à attirer les clients. Ceux-ci sont aussi rebutés par la forte déclivité de cette rue."

Séance du 15 mai 2006

Divers (suite)

Nous pensons que des bancs posés le long de cette rue la rendraient moins rébarbative et plus attractive.

La ville, certes, a posé trois blocs de granit qui auraient dû servir de bancs. Malheureusement, à cause des endroits choisis et de la forme brute de ces blocs, personne ne les voit ou ne comprend qu'il s'agit de bancs.

Nous demandons que ces blocs soient remplacés par des bancs avec dossier facilement repérables par les piétons.

Nous suggérons en outre que leur nombre et leur emplacement soient décidés d'entente avec l'Association des commerçants de la rue de Lausanne."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 2 de Mme Christa Mutter (V-G) et de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal de mettre sur pied un concept d'Agenda 21 durable avec une participation ouverte et permanente de la population

Mme Christa Mutter (V-G) dépose la proposition ci-après :

"L'Agenda 21 lancée en 2001 avait suscité un grand intérêt dans la population, avec le concours actif de plusieurs centaines de personnes. Aujourd'hui, ces personnes et les quelque 60 membres des groupes de travail n'ont plus de possibilité de participer ni de droit de regard sur les projets créés. Membres actifs de 'Agenda 21, nous souhaitons que cette forme de participation soit renouvelée et devienne un processus durable, avec une décision de principe sur sa continuation au début de chaque législature et avec l'allocation d'un budget annuel correspondant.

L'Agenda 21 devrait devenir un forum permanent de création et d'échange d'idées, de discussions de projets durables et d'actions ainsi que de problèmes au niveau local. Il devra intégrer pleinement, dans sa démarche, les trois thématiques du social, de l'écologie et de l'économie, au service de la qualité de vie en ville et de la solidarité.

En outre, pour favoriser la participation large et permanente de la population et de l'ensemble des services de la Commune, un effort spécial sera nécessaire dans le domaine de la communication. Pour atteindre au mieux cette transversalité, l'Agenda 21 devrait être confié au département du Syndic et accompagné par des spécialistes de l'Agenda 21 et de la communication.

Le Conseil communal est invité à favoriser la participation active des immigrés et d'autres groupes de la population sous-représentés dans le premier Agenda 21.

Le Conseil communal est également invité à réfléchir, avec les volontaires des communes, au lancement d'un Agenda 21 au niveau de l'agglomération et d'entreprendre les démarches nécessaires."

Séance du 15 mai 2006

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 1 de M. Jean-Jacques Marti (PLR) relative à la mise à disposition gratuite d'un conteneur pour les déchets organiques

M. Jean-Jacques Marti (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'aimerais savoir comment il faut procéder pour obtenir la mise à disposition gratuite d'un conteneur pour les déchets organiques. En effet, une inégalité de traitement a été commise à l'égard de plusieurs propriétaires immobiliers de la ville de Fribourg. Il y a quelques semaines, certains d'entre eux ont été contactés et ont eu le choix de commander un conteneur. Ils avaient été sélectionnés sur une liste des utilisateurs réguliers des services de la Voirie. Permettez-moi de m'étonner, car les propriétaires qui essaient de rassembler au mieux leurs déchets se voient ainsi pénalisés. Ils ne sont pas inscrits sur cette liste des demandeurs réguliers !

Nous avons en outre été informés que l'utilisation de sacs en plastique pour mettre les déchets 'verts' n'est plus autorisée. Je demande au Conseil communal de corriger cette injustice. Tout propriétaire immobilier est soumis à l'impôt."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que dans la mesure où la question de M. J.-J. Marti implique une prise de position du Conseil communal quant à l'avenir, il y sera répondu lors de la prochaine séance.

- n° 2 de M. Thierry Steiert (PS) relative à la procédure de consultation de l'avant-projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

*"La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LaTec) fait actuellement l'objet d'une révision totale. Selon l'article 75 de l'avant-projet mis en consultation, le plan directeur communal sera dorénavant soumis à l'**accord préalable** du Conseil général avant son adoption par le Conseil communal. Cette nouveauté correspond à l'un des buts principaux de la nouvelle loi qui est la démocratisation du processus de planification au niveau local. Selon une variante soumise en consultation, le plan directeur communal ferait seulement l'objet d'un **rapport** au Conseil général, à titre consultatif.*

Je demande au Conseil communal s'il a déjà pris position et, le cas échéant, quelle a été sa position sur l'article 75. S'il n'a pas encore répondu, je le prie d'informer le Conseil général s'il entend donner la préférence à la version 'principale' de l'article 75 ou la variante."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme qu'effectivement, le Conseil communal a reçu cet avant-projet de révision de la LATec en consultation. Le délai de réponse n'est de loin pas encore échu. Le Conseil communal n'a pas encore

Séance du 15 mai 2006

Divers (suite)

discuté, ni pris position au sujet de ce projet. Je ne peux donc pas donner aujourd'hui une réponse et préjuger des discussions et décisions du Conseil communal. En revanche, au niveau de la Direction de l'Edilité, nous avons, avant de soumettre ce projet au Conseil communal, décidé de prendre l'avis de la commission de l'aménagement qui vient d'être élue ce soir. Quand le Conseil communal, sur préavis de cette commission de l'aménagement, aura pris position au sujet de cette loi en consultation, nous vous en informerons évidemment.

M. Thierry Steiert (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 3 de M. Rainer Weibel (V-G) relative au mauvais fonctionnement du système de priorité donnée aux bus aux feux lumineux de la gare

M. Rainer Weibel (V-G) aimerait interroger le Conseil communal sur le mauvais fonctionnement du système de priorité accordée aux bus aux feux de signalisation de la gare. *"Tout le monde sait qu'on connaît, dans ce secteur, quelques difficultés de circulation, mais au cours des dernières semaines, de nombreuses personnes ont dû constater que les correspondances entre transports publics ne sont plus du tout respectées aux heures de pointe. En clair, les bus des TPF enregistrent de très importants retards. Les bus venant notamment de la Route-Neuve ne parviennent plus à s'intégrer dans les deux sens de circulation principaux."*

Qu'entend entreprendre à court terme le Conseil communal pour garantir les correspondances des usagers des bus des TPF à la gare ? Est-il vrai que les bus n'ont plus de moyens d'activer la signalisation lumineuse pour avoir la priorité et ainsi s'intégrer dans les deux principaux sens de circulation ? Est-il vrai que le système qui leur accordait la priorité a été mis en veilleuse ? La situation est tout simplement intolérable. Désormais, je dois prendre un bus partant quinze minutes plus tôt pour être sûr d'avoir la correspondance à la gare. Cette situation est inacceptable. Ne me dites pas que pour recouvrer une situation normale, il faille attendre la mise en place du sens unique à l'avenue de la Gare. Il est indispensable de prendre des dispositions pour que le système des transports publics fonctionne de nouveau aujourd'hui dans ce secteur."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, est fort surpris d'entendre les propos "fâchés" de M. R. Weibel. Il n'y a pas eu de modifications du système de signalisation lumineuse accordant la priorité aux bus. Ce système est toujours en fonction. Les difficultés dont vous faites état ne nous ont en tout cas pas été signalées à la Ville de Fribourg ; peut-être n'ont-elles été à la CUTAF. Je n'en ai en tout cas pas eu d'écho. Je suis fort étonné de vos affirmations. Je me renseignerai.

M. Rainer Weibel (V-G) prend acte de cette réponse. *"J'espère que le Conseil communal se renseignera effectivement pour pouvoir nous donner ensuite des informations. Ce matin même, j'ai pris contact avec les TPF qui m'ont confirmé que le système de priorité accordée aux bus aux signalisations lumineuses ne fonctionne plus. Il a été arrêté. Je peux vous citer des témoins après la séance, si vous le voulez."*

Séance du 15 mai 2006

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la présente séance constitutive. Il souhaite une bonne nuit à ses collègues.

Il est 00.50 heure, ce mardi 16 mai 2006.

Fribourg, le 23 mai 2006
AP/nm/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Laurent PRAZ

André PILLONEL